

- BORNAGE DE LA DIVISION LE 21 MAI 2013 -

Borne O.G.E. nouvelle  
implantée le 21-05-2013

Borne O.G.E.

15.86

11.74

Borne O.G.E.

15.27

7.11

50.78

Borne O.G.E.

LOT A

ZM - 250

PROPRIETE S.C.I. LES SALINS

S. = 837 m<sup>2</sup>

7.00

ZM - 253

S. = 1824 m<sup>2</sup>

ZM - 207

PROPRIETE FINAMUR

118.92 (entre bornes)

ZM - 251

120.16

123.02

22.00

VENTE A LA CCPB

5.85

PROPRIETE PANAVI

ZM - 176

TRANSFORMATEUR

SERVITUDE MUTUELLE ET RECIPROQUE

- ECHELLE : 1/500 -

Dréssé par le  
Cabinet BOUSSION - FLEURY  
Géomètres - Experts à REPLONGES

Dossier : 13019  
Fichier : 13019\_Plan bornage.lpj  
Présentation : 1-500

Borne O.G.E.

30.23

Borne O.G.E. nouvelle  
écartée de 0.50m de la borne

Grille

Rg

Rg

Rg

Rg

12.96

Borne O.G.E.

b.c

Rg

Rg

Rg

ZM - 252

Rg

Borne O.G.E.

Borne O.G.E.

Borne O.G.E.

0.68

ZM - 254

22.00

Borne O.G.E.

15.07

Borne O.G.E.

2.12

Borne O.G.E.

Borne O.G.E. nouvelle implantée le 21-05-2013,  
en présence de STE FINAMUR et M. PRUDENT

ZM - 252 et 254  
VENTE SCI LES SALINS / CCPB  
S. = 23 m<sup>2</sup>



Annexe 2



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'AIN

Service France DOMAINE

11, boulevard Maréchal Leclerc - BP 40423

01012 - BOURG-en-BRESSE CEDEX

TÉLÉPHONE : 04.74.45.68.00

MÉL : ddfip01.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Bourg en Bresse, le 29/04/2014

Monsieur le Président

Communauté de Communes  
du Pays de Bâgé

50 rue de la Glaine

01380 BAGE LE CHATEL

Affaire suivie par : Christine DARBON

Téléphone : 04 26 37 70 13 - 07 77 23 38 46

Télécopie : 04 26 37 70 22

N/Réf : DOM- 2014-231V0474

**- AVIS DU DOMAINE -**

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié.

Articles L1211-1 et L 1211-2 du code général de la propriété de personnes publiques)

**Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers**

**- AVIS DU DOMAINE -**

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié.

Articles L1211-1 et L 1211-2 du code général de la propriété de personnes publiques)

**Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers**

**OBJET** : Cession d'un bâtiment locatif industriel à MANZIAT

**REFERENCE** : Votre courriel du 02/04/2014

Dossier suivi par Alain Charier

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Service France Domaine sur le projet cité en objet.

Date de réception de la demande d'avis : 04/04/2014

Propriétaires présumés: Communauté de Communes du Canton de Bâgé

Situation du bien : .MANZIAT

Désignation cadastrale : « Colle - Sur Lavy » section B n°.1785.

Superficie : 13 968 m<sup>2</sup>

Description sommaire : Bâtiment industriel de transformation de produits alimentaires et culinaires

Réglementation d'urbanisme :

PLU : . Modifié exécutoire le 29/04/2006

Zone : UX      COS : NR

Situation locative : occupé par l'acquéreur

Valeur vénale:

J'ai l'honneur de vous informer après enquête, que la valeur vénale du bien pourrait être estimé à un montant de l'ordre de 852 000 € HT.

(huit cent cinquante deux mille euros)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve de la déduction du coût, s'il est pris en charge par l'acquéreur, des travaux spécifiques liés à la présence éventuelle d'amiante (Code de la Santé Publique (CSP) art L 1334-13 Art R 1334-15 à R 1334-29.) ou de plomb (CSP : articles L 1334-5 et L 1334-6 – art R 1334-10 à 1334-13 ; art L 271-4 et R 271-5 du code de la construction et de l'habitation (CCH), ou de termites et autres xylophages (cf. Code de la construction et de l'habitation art L 133-6 et R 133-1 – R 133-7 - art L 271-4 et R 271-5.) ou du gaz (code de la construction et de l'habitation art L 134-6 et R 134-6 à 134-9) ou de l'installation intérieure d'électricité (code de la construction et de l'habitation art L 134-7 et R 134-10 à 134-13) dans les biens immobiliers à évaluer.

L'administrateur général des finances publiques  
directeur départemental des finances publiques de l'Ain

  
Francis BONNET



<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> <b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> <b>DE L'AIN</b> <b>Service France DOMAINE</b> 11, boulevard Maréchal Leclerc – BP 40423 01012 – BOURG-en-BRESSE CEDEX TÉLÉPHONE : 04.74.45.88.00 MÉL. : ddfip01.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr
Affaire suivie par : Christine DARBON Téléphone : 04 26 37 70 13 – 07 77 23 38 48 Télécopie : 04 26 37 70 22

Bourg en Bresse, le 27 juin 2014

**Monsieur le Président de la  
Communauté de Communes du Pays de Bâgé**

**50 chemin de la Glaine  
01380 BAGE LE CHATEL**

N/Réf : DOM- 2014-321L0792

AVIS DU DOMAINE

**OBJET : MANZIAT - Crédit-bail de 15 ans –consenti par la CCPB  
pour bâtiment industriel et sa parcelle d'assise B 1785  
pour une annuité annuelle de 48 000 €**

**REFERENCE : Votre lettre en date du 05/06/2014**

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu me demander mon avis sur le montant de l'annuité annuelle d'un crédit bail d'une durée de 15 ans que vous entendez consentir pour un bâtiment industriel alimentaire sis à MANZIAT

J'ai l'honneur de vous informer, à titre officieux, la collectivité étant bailleur, que la valeur locative annuelle envisagée à raison de 48 000 €/an sur une durée de 15 ans, n'appelle pas d'observation dans la mesure où ce montant préserve l'équilibre financier global de cette opération immobilière pour votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'administrateur général des finances publiques  
Directeur départemental des finances publiques de l'Ain,

L'inspectrice évaluatrice,

Christine DARBON